



Cumul de cdi et licenciement

Par **osifraga**, le **30/05/2008** à **17:10**

bonjour,rnrnj'occupe actuellement un CDI temps complet statut cadre dans une entreprise (association) et un CDI temps ,partiel 6 heures par mois dans une autre entreprise (association) et ce depuis 4 ans.rnPour des raisons de baisse de budget cette 2ème entreprise risque me licensier ou négocier mon départ.rnEn cas de licenciement, économique j'imagine, ais-je droit à des indemnités de départ et à toucher une allocation chômage ?rnrvous remerciant par avance

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **22:28**

Bonsoir,rnrnEn cas de licenciement économique par la 2ème association, on devra vous calculer une indemnité de licenciement en fonction des 4 ans passés et sur la base du brut (c'est un calcul au prorata).rnrnPOur les assedic, vous avez cotisé, certes, mais pour que les assedic vous les reverse vous risquez de dépasser le plafond en raison des revenus de votre premier poste à plein temps qui vous procure un salaire plein temps. Cela m'étonnerait que vous ayez ce complément.rnrnLes assedic reversent les allocation aux personnes privées d'emplois, ce qui ne sera pas votre cas ou peuvent compléter en fonction de grilles bien précises.rnrncordialement,